

TARIFS 2023/2024

Délibération du 11 avril 2023



RESIDENTS BOUCHEMAINE LES PONTS-DE CE TRELAZE

VILLE D'ANGERS

PARCOURS MUSICAL

FORMATION MUSICALE SEULE PRATIQUES COLLECTIVES

EVEIL MUSICAL

RESIDENT MINEUR, Etudiant, Apprenti, Demandeur d'emploi	TRANCHES	Quotient Familial		201,75	87,51
	1	0 à 600	213,66		
2	601 à 800	268,86			
3	801 à 1000	313,86			
4	1001 à 1200	345,00			
5	1201 à 1400	376,92			
6	1401 à 1600	420,30			
7	1601 à 1800	459,00			
8	1801 à 2000	492,00			
9	2001 à 2250	519,90			
10	2251 à 2500	540,00			
11	> à 2500	558,90			
Résident MAJEUR Etudiant, Apprenti, Demandeur d'emploi			459,00		
RESIDENT MAJEUR			609,90		
EXTERIEURS DÉJÀ INSCRITS					
EXTERIEUR MINEUR déjà inscrits en 2022-2023			980,55		
EXTERIEURS				201,75	211,5
LOCATION D'INSTRUMENT			120,00		

Modalités financières : Le règlement de la participation annuelle est fractionnée en trois versements égaux, dont les échéances interviennent les 15 octobre, 15 décembre et 15 février, exigibles à réception de facture.

Personnel Dutilleux : Le personnel et/ou les enfants de l'Ecole Dutilleux inscrit(s) dans un cursus se voit appliquer le tarif de l'école Dutilleux RESIDENTS

Parcours musical : *si un élève pratique un instrument seul, c'est le tarif parcours musical qui s'applique

Accusé de réception en préfecture
049-200019214-20230411-2023-D8-CS1104-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023



Certifié exact,
Le Président,
Jean-Paul PAVILLON